



Bilan

Fédération du TARN - FED GM 081 0 00000 000105

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	971 499	441 707	529 792	557 876
Terrains	50 569	0	50 569	50 569
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	725 943	261 095	464 848	492 138
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 350	40 185	10 165	1 640
Autres immobilisations corporelles:	144 637	140 427	4 209	13 529
Installations générales, agencements divers	38 951	38 951	0	161
Matériel de transport	75 721	74 164	1 557	11 701
Matériel de bureau et informatique	24 238	22 107	2 131	0
Mobilier	5 726	5 205	521	1 666
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
I. Actif immobilisé	971 499	441 707	529 792	557 876
Stocks et en cours	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Créances	153 582	0	153 582	149 560
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	129 722	0	129 722	131 180
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances (dont produits à recevoir)	20 901	0	20 901	18 380
Charges constatées d'avance	2 959	0	2 959	0
Valeurs mobilières de placement et FNS	387 130	0	387 130	376 938
Disponibilités	224 843	0	224 843	228 114
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	2 769
II. Actif circulant	765 555	0	765 555	757 380
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 737 054	441 707	1 295 347	1 315 256

En Euros	Année 2025	Année 2024
Fonds propres sans droit de reprise	53 653	53 653
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Projet associatif et réserves	20 000	20 000
Report à nouveau	386 907	325 531
Excédent ou déficit de l'exercice	17 926	61 377
Situation nette (sous-total)	478 486	460 560
Subventions d'investissement	43 715	58 752
I. Fonds propres	522 201	519 312
II. Ecart de combinaison	0	0
Ecart de combinaison	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	431 583	443 025
III. Fonds reportés et dédiés	431 583	443 025
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
IV. Provisions	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	278 258	298 320
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 554	18 598
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	18 911	19 281
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes (dont charges à payer)	6 840	6 720
Produits constatés d'avance	5 000	10 000
V. Dettes	341 563	352 919
VI. Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 295 347	1 315 256



Compte de résultat

Fédération du TARN - FED GM 081 0 00000 000105

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	13 494	20 932
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	404 768	406 084
Concours publics et subventions d'exploitation	103 767	103 800
Ressources liées à la générosité du public	123 746	145 382
<i>Dons manuels</i>	122 746	135 382
<i>Mécénats</i>	1 000	10 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	177 255	156 902
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	1 840
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	158 902	138 331
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	61 954	60 788
<i>Produits d'initiatives</i>	96 799	77 497
<i>Autres</i>	149	45
Utilisations des fonds dédiés	22 540	23 425
I - Produits d'activité	599 704	590 611
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	149 206	145 227
Variations de stock	0	0
Autres achats	15 946	21 203
Services extérieurs	21 319	26 541
Autres services extérieurs	74 790	65 080
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	95 248	82 792
Impôts, taxes et versements assimilés	4 660	4 426
Salaires	91 081	92 581



Compte de résultat

Cotisations sociales	24 074	21 952
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	41 983	40 409
- sur immobilisations	41 983	40 409
- sur immobilisations destinées à être cédées	0	0
- sur actif circulant	0	0
- pour risques et charges	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	51 289	24 887
Reports en fonds dédiés	11 097	18 779
II - Charges d'activité	580 692	543 877
Résultat d'activité	19 011	46 734
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	10 193	9 089
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	10 193	9 089
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	11 278	12 045
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	11 278	12 045
Résultat Financier	- 1 086	- 2 956
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	10 238
		15 037
		0
V - Produits exceptionnels	0	25 275
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	7 677
		0
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	7 677
Résultat Exceptionnel	0	17 598
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0

Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	609 897	624 975
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	591 971	563 598
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	17 926	61 377
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 158 318	778 681
Prestations en nature	192 537	219 000
Dons en nature	491 831	505 281
Total	1 842 686	1 502 962
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 158 318	778 681
Prestations en nature	192 537	219 000
Secours en nature	491 831	505 281
Total	1 842 686	1 502 962

CER

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	120 230	135 145	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	1 052	541	- Dons manuels	122 746	135 382
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	85	513	- Mécénat	1 000	10 000
- Versements à un organisme central ou à	1 587	9 307	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	196	234			
TOTAL DES EMPLOIS	123 150	145 740	TOTAL DES RESSOURCES	123 746	145 382
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 157	202	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	560	560
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	124 307	145 943	TOTAL	124 307	145 943

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	1 223 560	967 478	- Bénévolat	1 158 318	778 681
- Réalisées à l'étranger	46 037	35 283	- Prestations en nature	17 865	66 174
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	82 048	55 286	- Dons en nature	282 215	286 710
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	106 753	73 517			
TOTAL	1 458 398	1 131 565	TOTAL	1 458 398	1 131 565

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	407 346	407 706
(-) Utilisation	560	560
(+) Report	1 157	202
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	407 944	407 348

CROD

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	122 746	122 746	135 382	135 382
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	1 000	1 000	10 000	10 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	36 860		35 234	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	140 394		121 669	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	182 589		180 429	
3-SUBVENTIONS	103 767		118 837	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	22 540	560	23 425	560
TOTAL	609 897	124 307	624 975	145 943
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	451 396	120 230	434 136	135 145
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	13 499	1 052	4 869	541
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	1 156	85	1 188	513
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	21 580	1 587	21 565	9 307
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 296	0	10 250	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	31 224	0	25 402	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	52 721	196	47 409	234
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				

6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	11 097	1 157	18 779	202
TOTAL	591 971	124 307	563 598	145 943
EXCEDENT OU DEFICIT	17 926	0	61 377	0

	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
8-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 158 318	1 158 318	778 681	778 681
- Prestations en nature	17 865	17 865	66 174	66 174
- Dons en nature	282 215	282 215	286 710	286 710
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		1 348	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	174 672		152 826	
- Dons en nature	209 615		217 224	
TOTAL	1 842 686	1 458 398	1 502 962	1 131 565
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 531 121	1 223 560	1 266 743	967 478
- Réalisées à l'étranger	61 078	46 037	50 794	35 283
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	108 855	82 048	79 590	55 286
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	141 632	106 753	105 836	73 517
TOTAL	1 842 686	1 458 398	1 502 962	1 131 565

Secours Populaire Français Fédération du Tarn 81

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Secours Populaire Français - Fédération Du Tarn

Association

Siège social : 25 Rue de la Berchère, 81000 Albi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français Fédération du Tarn 81,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Secours Populaire Français - Fédération du Tarn 81** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées au niveau de la note « Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. »
- Les incidences de l'évolution de la méthode de valorisation du bénévolat exposées au niveau de la note « Valorisation des contributions volontaires en nature ».
- La note 8.1.2.1. « Missions sociales » incluse dans la partie VIII. « Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources » qui mentionne que la définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des contributions volontaires en nature figure au pied du compte de résultat et en détail de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des moyens mis en œuvre par votre Fédération, décrits dans l'annexe. Les méthodes retenues et les travaux que nous avons entrepris permettent de considérer dans le cadre de notre appréciation que ce montant constitue une approche acceptable des contributions volontaires en nature.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note VIII de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat départemental.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

NEXIOM AUDIT

Emmanuel CHARRIER



Bilan

Fédération du TARN - FED GM 081 0 00000 000105

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024	En Euros	Année 2025	Année 2024
Frais d'établissement					Fonds propres sans droit de reprise	53 653	53 653
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	Ecart de réévaluation	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Projet associatif et réserves	20 000	20 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0	Report à nouveau	386 907	325 531
Immobilisations corporelles					Excédent ou déficit de l'exercice	17 926	61 377
Terrains	971 499	441 707	529 792	557 876	Situation nette (sous-total)	478 486	460 560
Agencements et aménagements de terrains	50 569	0	50 569	50 569	Subventions d'investissement	43 715	58 752
Constructions	725 943	261 095	464 848	492 138	I. Fonds propres	522 201	519 312
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 350	40 185	10 165	1 840	Ecart de combinaison	0	0
Autres immobilisations corporelles:	144 637	140 427	4 209	13 529	II. Ecart de combinaison	0	0
Installations générales, agencements divers	38 951	38 951	0	161	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Matériel de transport	75 721	74 164	1 557	11 701	Fonds dédiés	431 583	443 025
Matériel de bureau et informatique	24 238	22 107	2 131	0	III. Fonds reportés et dédiés	431 583	443 025
Mobilier	5 726	5 205	521	1 666	Provisions pour risques	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0	Provisions pour charges	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	IV. Provisions	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	278 258	298 320
Participations	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières hors SPF	0	0
Prêts	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Autres	0	0	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 554	18 598
I. Actif immobilisé	971 499	441 707	529 792	557 876	Dettes des legs ou donations	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	18 911	19 281
Autres approvisionnements	0	0	0	0	Dettes sur immobilisations	0	0
Marchandises	0	0	0	0	Autres dettes (dont charges à payer)	6 840	6 720
Créances	153 582	0	153 582	149 560	Produits constatés d'avance	5 000	10 000
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	V. Dettes	341 563	352 919
Créances clients et comptes rattachés	129 722	0	129 722	131 180	VI. Ecart de conversion Passif	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 295 347	1 315 256
Autres créances (dont produits à recevoir)	20 901	0	20 901	18 380			
Charges constatées d'avance	2 959	0	2 959	0			
Valeurs mobilières de placement et FNS	387 130	0	387 130	376 938			
Disponibilités	224 843	0	224 843	228 114			
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	2 769			
II. Actif circulant	765 555	0	765 555	757 380			
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0			
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 737 054	441 707	1 295 347	1 315 256			



Compte de résultat

Fédération du TARN - FED GM 081 0 00000 000105

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	13 494	20 932
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	404 768	406 084
Concours publics et subventions d'exploitation	103 767	103 800
Ressources liées à la générosité du public	123 746	145 382
<i>Dons manuels</i>	122 746	135 382
<i>Mécénats</i>	1 000	10 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	177 255	156 902
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	1 840
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	158 902	138 331
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	61 954	60 788
<i>Produits d'initiatives</i>	96 799	77 497
<i>Autres</i>	149	45
Utilisations des fonds dédiés	22 540	23 425
I - Produits d'activité	599 704	590 611
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	149 206	145 227
Variations de stock	0	0
Autres achats	15 946	21 203
Services extérieurs	21 319	26 541
Autres services extérieurs	74 790	65 080
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	95 248	82 792
Impôts, taxes et versements assimilés	4 660	4 426
Salaires	91 081	92 581



Compte de résultat

Cotisations sociales	24 074	21 952
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	41 983	40 409
- sur immobilisations	41 983	40 409
- sur immobilisations destinées à être cédées	0	0
- sur actif circulant	0	0
- pour risques et charges	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	51 289	24 887
Reports en fonds dédiés	11 097	18 779
II - Charges d'activité	580 692	543 877
Résultat d'activité	19 011	46 734
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	10 193	9 089
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	10 193	9 089
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	11 278	12 045
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	11 278	12 045
Résultat Financier	- 1 086	- 2 956
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	10 238
		15 037
		0
V - Produits exceptionnels	0	25 275
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	7 677
		0
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	7 677
Résultat Exceptionnel	0	17 598
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0

Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	609 897	624 975
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	591 971	563 598
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	17 926	61 377
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 158 318	778 681
Prestations en nature	192 537	219 000
Dons en nature	491 831	505 281
Total	1 842 686	1 502 962
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 158 318	778 681
Prestations en nature	192 537	219 000
Secours en nature	491 831	505 281
Total	1 842 686	1 502 962



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération du TARN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	8
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	8
Durée de l'exercice et date de clôture	9
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	9
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	10
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	11
Subventions d'investissements	11
Fonds reportés sur legs et donations	11
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	12
Provisions pour risques et charges	12
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	12
Compte d'emplois des ressources	12
Evénements postérieurs à la clôture	13
IV. Informations complémentaires	14
Rémunération des dirigeants	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
Engagements hors bilan	14
V. Informations relatives au bilan	16
Actif	16
Passif	18
VI. Informations relatives au compte de résultat	21
Ventilation par nature des produits d'activités	21
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	23
Effectif	23
Résultat exceptionnel	24
VII. Autres informations	25
Contributions volontaires en nature	25
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	27
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	27
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	32



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

3

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2025



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération du TARN

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.



Les antennes : 9 en 2025

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 4 en 2025

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 1134 en 2025

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 997 en 2025

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 3 en 2025

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été fortement impacté par :

- Diminution du montant des subventions de l'état -12 000 € (colos apprenantes -5250 €, subventions pour les étudiants DREETS -5967€ et CPAM -1000)
- Diminution des facturations aux Comités (-3738 € MDN) (-1764 € forfait informatique)
- Diminution importante des dons -13047 € (-4252 € dons PP et PNV, -1095€ Espagne, -5000 € Mayotte, -1700€ solidarité monde, -1000 € vacances)
- Augmentation des abandons de frais +1619 €
- Diminution des mécénats – 9000 € car en 2024 mécénat exceptionnel de la caisse d'épargne de 10 000€ pour l'ensemble des aides apportées aux familles en précarités.
- Augmentation importante des contributions financières (+20353€) du à des versements des Comités pour solidarité Mayotte, versement du national de 15 000 € subvention lutte pauvreté précarité des enfants, 1000 € fonds d'entraide, 4000 € aide au permis de conduire, 4000 € mieux manger pour tous.
- Diminution des versements région pour la JOV -1600 €
- Concernant la participation des personnes accueillies de la solidarité : augmentation au niveau alimentaire et vacances et diminution MDN, sorties, journée bonheur, ateliers, JOV, bricol'café, MAE...)
- Augmentation du montant du produit d'initiatives + 19302 € : Mayotte, vides greniers et initiatives supplémentaires notamment au moment de Noël, rando de la solidarité à l'occasion des 80 ans du SPF, concert lors du congrès.
- Augmentation des dépenses à savoir : EDF, GAZ, achat de matériel au national
- Diminution des autres achats (-4485 € frais de stockage, -1 000 € mailings)
- Diminution des services extérieurs (-8 472 € réparation véhicule)
- Augmentation autres services extérieurs + 9710 € : problème de facturation du photocopieur SHARP de l'antenne de Lavaur, agenda des notaires, rencontres jeunes, déplacement en bus, hébergement et restauration pour la venue des partenaires, affranchissement (convocation congrès)
- Augmentation aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées : plus de CDP, versement plus important des comités pour l'international (Castres + 1749 €, Graulhet + 1007 €, Rabastens + 7198 €)
- Augmentation légère Impôts et taxes : taxe foncière
- Diminution légère des salaires : départ de Carole au 31 octobre et embauche nouvelle secrétaire comptable au 1er octobre
- Augmentation dotations aux amortissements sur immobilisations : achats ordinateurs fédération et frigos antenne d'Albi
- Augmentation autres charges : +4310 € mandats congrès, places de spectacles, vacances, sacem ...
- Diminution des reports en fonds dédiés : avance LEPP (Projet d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale pour les personnes en situation de pauvreté et de précarité) en 2024 (9897.20 €)



III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- ✦ Le bilan,
- ✦ Le compte de résultat,
- ✦ L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Référentiel comptable utilisé**

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

- **Application des conventions comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.**

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération du TARN sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 15 037 € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », s'élevaient à 0 €.

CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
856 713,18€	1 158 317,82€	301 604,64€



DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.



LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au rythme des amortissements des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8%.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025



EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 35 287,56 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 873,60 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,96%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 229,85 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant



4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2025 du testateur EYCHENNE et MORET Géraldine pour un montant de 84 747.35 € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 1 598.33 €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des variations des dépréciations,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	50 569	0	0	50 569
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	725 943	0	0	725 943
Installations techniques, matériel et outillage industriel	38 961	11 389	0	50 350
Autres immobilisations corporelles:	142 127	2 510	0	144 637
<i>Installations générales, agencements divers</i>	38 951	0	0	38 951
<i>Matériel de transport</i>	75 721	0	0	75 721
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	21 728	2 510	0	24 238
<i>Mobilier</i>	5 726	0	0	5 726
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	957 600	13 899	0	971 499
Immobilisations financières (III)				
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

17

Autres	0	0	0	0
Immobilisations financières (III)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	957 600	13 899	0	971 499

Les mouvements des amortissements :

En €uros	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice 2025
Frais d'établissement			0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit			0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain			0	0	0	0
Constructions			233 805	27 290	0	261 095
Installations techniques, matériel et outillage industriel			37 322	2 918	54	40 185
Autres immobilisations corporelles:			128 598	11 830	0	140 427
<i>Installations générales, agencements divers</i>			38 789	161	0	38 951
<i>Matériel de transport</i>			64 020	10 144	0	74 164
<i>Matériel de bureau et informatique</i>			21 728	379	0	22 107
<i>Mobilier</i>			4 060	1 145	0	5 205
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	0	0	399 724	42 038	54	441 707
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	399 724	42 038	54	441 707

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

En €uros	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0		
Créances de l'actif circulant	150 623		
Charges constatées d'avance	2 959		
TOTAL	153 582	0	0

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	376 938	387 130
<i>Placements divers</i>	173 658	175 821
<i>OPCVM</i>	0	0
Fonds National de Solidarité	203 280	211 309
Comptes courants	217 051	219 751
Caisses	11 063	5 092
TOTAL	605 051	611 973

Le détail des charges constatées d'avance :

En €uros	Année 2025
Exploitation courante	2 959
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	2 959

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant.

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant.

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf **5.2.1**)
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En euros	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	278 258			
Fournisseurs et comptes rattachés	32 554			
Autres dettes	25 751			
Produits constatés d'avances	5 000			
TOTAL	341 563	0	0	0

Le détail des charges à payer :

En euros	Montants au 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 497
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	10 222
<i>Personnel</i>	7 938
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 284
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	6 840
Créditeurs divers	0
TOTAL	20 559

Le détail des produits constatés d'avance :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Exploitation courante	5 000
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	5 000

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	53 653	0	0	0	0	0	0	53 653
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	20 000	30 000	0	0	0	-30 000	0	20 000
Report à nouveau	325 531	31 377	0	30 000	0	0	0	386 907
Excédent ou déficit de l'exercice	61 377	-61 377	0	17 926	0	0	0	17 926
Situation nette	460 560	0	0	47 926	0	-30 000	0	478 486
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	58 752			-15 037		0		43 715
Provisions réglementées								
TOTAL	519 312	0	0	32 889	0	-30 000	0	522 201

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	33 913	9 513	21 884	21 542
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 764	427	95	2 097
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	407 348	1 157	560	407 944
TOTAL	443 025	11 097	22 540	431 583

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En Euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	13 494	20 932
Concours publics et subventions d'exploitations	103 767	103 800
Dons manuels	122 746	135 382
Mécénats	1 000	10 000
Legs, donations et assurances- vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	177 255	156 902
Reprises sur provision et transferts de charges	0	1 840
Utilisations des fonds dédiés	22 540	23 425
Participations des destinataires de la solidarité	61 954	60 788
Produits d'initiatives	96 799	77 497
Autres produits	149	45
TOTAL	599 704	590 611

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En euros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	0
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	10 000
Subventions départementales	60 000
Subventions communales	18 380
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	0
Subventions Publiques Diverses	0
Subventions emplois aidés	350
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
Quote-part de subventions virée au résultat	15 037
TOTAL	103 767

**ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025**

(VERSION SYNTHETIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	60,00€
Autriche	180,00€
Belgique	120,00€
Luxembourg	100,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.)

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 3

Répartition des effectifs par catégorie :

Effectif moyen employé pendant l'exercice

Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2,08
Cadres et ingénieurs	1,00
Total	3,08



RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2025 est inhérent à un (des) évènement(s) majeur(s) et inhabituel(s)
Néant

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.

Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;

les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2025
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	10875
Couchages d'occasion	1027	180
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	246	293
Vaisselle d'occasion	0	3017
Education	3814	822
Santé	12	0
Jouets d'occasion	2393	593
Loisirs	23	231

Heures d'instances

571 Heures



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 571 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :



8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.



8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	122 746	122 746	135 382	135 382
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	1 000	1 000	10 000	10 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	36 860		35 234	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	140 394		121 669	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	182 589		180 429	
3-SUBVENTIONS	103 767		118 837	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	22 540	560	23 425	560



TOTAL	609 897	124 307	624 975	145 943
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	451 396	120 230	434 136	135 145
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	13 499	1 052	4 869	541
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	1 156	85	1 188	513
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	21 580	1 587	21 565	9 307
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 296	0	10 250	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	31 224	0	25 402	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	52 721	196	47 409	234
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	11 097	1 157	18 779	202
TOTAL	591 971	124 307	563 598	145 943
EXCEDENT OU DEFICIT	17 926	0	61 377	0

	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 158 318	1 158 318	778 681	778 681
- Prestations en nature	17 865	17 865	66 174	66 174
- Dons en nature	282 215	282 215	286 710	286 710
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		1 348	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	174 672		152 826	
- Dons en nature	209 615		217 224	
TOTAL	1 842 686	1 458 398	1 502 962	1 131 565
CHARGES PAR DESTINATION				



1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 531 121	1 223 560	1 266 743	967 478
- Réalisées à l'étranger	61 078	46 037	50 794	35 283
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	108 855	82 048	79 590	55 286
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	141 632	106 753	105 836	73 517
TOTAL	1 842 686	1 458 398	1 502 962	1 131 565

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.
Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 0 € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 407 348 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à 407 944 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	120 230	135 145	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 052	541	- Dons manuels	122 746	135 382
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	85	513	- Mécénat	1 000	10 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 587	9 307	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	196	234			
TOTAL DES EMPLOIS	123 150	145 740	TOTAL DES RESSOURCES	123 746	145 382
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 157	202	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	560	560
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	124 307	145 943	TOTAL	124 307	145 943
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0



(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	1 223 560	967 478	- Bénévolat	1 158 318	778 681
- Réalisées à l'étranger	46 037	35 283	- Prestations en nature	17 865	66 174
			- Dons en nature	282 215	286 710
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	82 048	55 286			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	106 753	73 517			
TOTAL	1 458 398	1 131 565	TOTAL	1 458 398	1 131 565

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	407 348	407 706
(-) Utilisation	560	560
(+) Report	1 157	202
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	407 944	407 348



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

38

